

**BAREME HONORAIRES DE VENTE / TRANSACTION au 01/01/2019**

Résidentiel, Murs, Locaux Commerciaux et Bureaux

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC	HONORAIRES HT
0 à 75 000 €	5000 €	4166,67 €
75 001 à 100 000 €	6 %	5,00 %
100 001 € à 200 000 €	5 %	4,17 %
200 001 € à 300 000 €	4,5 %	3,75 %
Supérieur à 300 001 €	4 %	3,33 %

Honoraires à la charge du vendeur.

Autres cas : nous consulter.

BAREME HONORAIRES DE LOCATION au 01/01/2019**A la charge du locataire :**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
 1. Zones très tendues : **12 €/TTC/m²** de surface habitable
 2. Zones tendues : **10 €/TTC/m²** de surface habitable
 3. Hors Zones : **8 €/TTC/m²** de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 €/TTC/m²** de surface habitable.
- Location d'un emplacement de stationnement/d'un garage :
 1. Location et rédaction du bail : **120 € TTC**
 2. Etat des lieux entrée et sortie (tarif par état des lieux) : **50 €**

Ces plafonds sont révisables chaque année au 1er janvier par arrêté du ministre chargé du logement en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers.

A la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, honoraires de réalisation de l'état des lieux représentant un **mois de loyer** plus la TVA au taux actuel de 20 %.
- Location d'un emplacement de stationnement/d'un garage :
 1. Location et rédaction du bail : **120 € TTC**
 2. Etat des lieux entrée et sortie (tarif par état des lieux) : **50 €**